

FITECO

ATE CONCEPT
Société en liquidation

Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires

26 BIS RUE D'ANET
28500 MONTREUIL

ETATS FINANCIERS

Du 01/04/2019 au 31/03/2020

8, rue Claude Bernard
28630 LE COUDRAY
Tél : 02-37-25-15-15
Fax : 02-37-34-36-51
E.mail : lecoudray@fiteco.com

**POUR COPIE
CERTIFIÉE CONFORME**

Signé par QUENTIN MANZETTI
Le 13/02/25

ID: tx_dA7A6vKZKWAL

Signed with
Universign

SIREN : 828035436

Liasse fiscale

Fondation d'entreprise (article 23 A
du code général des impôts)

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2020

Désignation de l'entreprise :		ATE CONCEPT - Société en liquidation		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois :		1 2	
Adresse de l'entreprise :		26 BIS RUE D'ANET 28500 MONTREUIL		Durée de l'exercice précédent :		1 2	
Numéro SIRET :		8 2 8 0 3 5 4 3 6 0 0 1 7					
		Néant ☐					
		Exercice N clos le : 3 1 0 3 2 0 2 0					
		Droit 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU			
Immobilisations en cours	AV		AW				
Avances et acomptes	AX		AY				
ACTIF IMMOBILISÉ *	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
Autres immobilisations financières *	BH		BI				
TOTAL (II)		BJ		BR			
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
ACTIF CIRCULANT	Clients et comptes rattachés (3)	BX		BY			
	Autres créances (3)	BZ		CC			
DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD					
DIVERS	Disponibilités	CE					
	Charges constatées d'avance (3)	CH		CI			
TOTAL (III)		CJ	5 227	CK			5 227
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif *	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	5 227	1A			5 227
Renvois : (1) Dont droit au bail :							
(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP					
(3) Part à plus d'un an :		CR					
Classe de nature de propriété :							
Stocks :							
Créances :							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables, janvier 2020

POUR COPIE
CERTIFIÉE CONFORME

1 Signé par QUENTIN MANZETTI 1 533
Le 15/02/25
ID: 0A7A6vKZkWAL
Signed with
3 Universign 3 694

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 SD 2020

Désignation de l'entreprise		ATE CONCEPT - Société en liquidation		Néant ☐ *		
		Exercice N				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé 1 000 .)	DA	1 000			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB				
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC				
	Réserve légale (3)	DD	100			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE				
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF				
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * BJ)	DG	13 604			
	Report à nouveau	DH				
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(19 378)			
	Subventions d'investissement	DJ				
Provisions réglementées *	DK					
	TOTAL (I)	DL	(4 673)			
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM				
	Avances conditionnées	DN				
	TOTAL (II)	DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP				
	Provisions pour charges	DQ				
	TOTAL (III)	DR				
DETTES (*)	Emprunts obligataires convertibles	DS				
	Autres emprunts obligataires	DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU				
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 033			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX				
	Dettes fiscales et sociales	DY	8 867			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ				
Compte régular.	Autres dettes	EA				
	Produits constatés d'avance (4)	EB				
	TOTAL (IV)	EC	9 900			
	Ecart de conversion passif *	ED				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	5 227			
RENOUVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	EF				
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC				
		(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	BF			
		(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	9 900		
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	BH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

POUR COPIE
ARTIFIÉE CONFORME

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ATE CONCEPT - Société en liquidation				Néant ☐	
		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	9 250	FB		FC	9 250
	Production vendue { biens * services *	FD		FB		FF	
		FG	88 287	FB		FI	88 287
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	97 537	FK		FL	97 537
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	
	Autres produits (1) (11)					FQ	2
	Total des produits d'exploitation (2) (1)						FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	33 079
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	3 000
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	61 257
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	2 547
	Salaires et traitements *					FY	6 500
	Charges sociales (10)					FZ	3 692
	DOTATIONS D'EXPLOITATION { Sur immobilisations { dotations aux amortissements * dotations aux provisions Sur actif circulant : dotations aux provisions * Pour risques et charges : dotations aux provisions					GA	5 526
						GB	
						GC	
					GD		
	Autres charges (12)					GE	4 071
	Total des charges d'exploitation (4) (11)						GF
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (II - III)						GG	(22 133)
OPÉRATIONS COURANTES	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	2
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
Total des produits financiers (V)						GP	2
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	(168)
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)						GU
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	170
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VII)						GW	(21 963)

(REVENIR : voir tableau n° 2052) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans le tableau n° 2052.

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ATE CONCEPT - Société en liquidation		Néant ☐			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	10 750		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7)			HD	10 750		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	75		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	8 089		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7)			HH	8 164		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	2 586		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				IJ			
Impôts sur les bénéfices *				IK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				IL	108 291		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				IM	127 668		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				IN	(19 378)		
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3)	Dont	Crédit bail mobilier *		HP		
			Crédit bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
			Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5	3 692	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	902	obligatoires	A9	3 790
			Dont cotisations facultatives Madelin	A7	902	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
	Cession Immobilisations				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
				8 089	10 750		
Amendes et pénalités				75			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N-1			
				Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

POUR COPIE
CERTIFIÉE CONFORME

Formulaire obligatoire (article
53 A du Code Général
des Impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2020

Désignation de l'entreprise		ATE CONCEPT - Société en liquidation		Néant ☐			
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice			
				Augmentations			
				Contrepartie à une affectation préalable au début de l'exercice ou à la formation d'une mise en équivalence			
				Acquisitions, créations, reports et versements de poste à poste			
				3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CZ	D8	D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	KD	KE	KP	
	Terrains			KG	KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre	Debt Composants	L9	KJ	KK	KL
		Sur sol d'autrui	Debt Composants	M1	KM	KN	KO
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions	Debt Composants	M2	KP	KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			KS	KT	KU	
						689	
	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	KW	KX	
	Matériel de transport *			KY	KZ	LA	
	Matériel de bureau et mobilier informatique			LI	LC	LD	
	Emballages récupérables et divers *			LE	LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours			LH	LI	LJ	
	Avances et acomptes			LK	LL	LM	
	TOTAL III			LN	LO	LP	
					689		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G	8M	8P	
	Autres participations			8U	8V	8W	
	Autres titres immobilisés			8P	8R	8S	
	Prêts et autres immobilisations financières			8T	8U	8V	
	TOTAL IV			8Q	8R	8S	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			8G	8H	8J		
					689		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice			
				Réévaluation * ou évaluation par mise en équivalence			
				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
				4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN	CO	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO	LV	IX	
	Terrains			IP	LX	LY	
	Constructions	Sur sol propre		IQ	MA	MB	
		Sur sol d'autrui		IR	MD	ME	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS	MG	MH	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT	MJ	MK	
						2 979	
	Inst. gales, agencés, aménagements divers			IU	MM	MN	
	Matériel de transport			IV	MP	MQ	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW	MS	MT	
	Emballages récupérables et divers *			IX	MY	MX	
	Immobilisations corporelles en cours			MY	MZ	NA	
	Avances et acomptes			NC	ND	NB	
	TOTAL III			IY	NG	NH	
					22 669		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ	OU	OV	
	Autres participations			IO	OX	OZ	
	Autres titres immobilisés			II	2B	2C	
	Prêts et autres immobilisations financières			I2	2E	2F	
	TOTAL IV			I3	NJ	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	OK	OL		
					23 269		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

POUR COPIE
ARTIFIÉE CONFORME

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2020

Exercice N clos le 3 1 0 3 2 0 2 0

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ATE CONCEPT - Société en liquidation

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable la somme d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

POUR COPIE
CERTIFIÉE CONFORME

Fonctionnaire obligatoirement (article 53 A
du Code général des impôts)

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 SD 2020

Désignation de l'entreprise : ATE CONCEPT - Société en liquidation										Néant ☐	
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sous de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN			
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH			
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	756	QA	1 260	QB	2 016	QC			
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport	QH	8 898	QJ	4 266	QK	13 164	QL			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QM		QN		QO		QP			
	Emballages récupérables et divers	QR		QS		QT		QU			
TOTAL III		QV	9 654	QW	5 526	QX	15 180	QY			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		QZ	9 654	RA	5 526	RB	15 180	RC			
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais d'établissement TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Autres immob. incorp. TOTAL II	N7	N8	N9	P1	P2	P3	Q1				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3				
Inst. gènes, agenc. et am. des constr.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2				
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gènes, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4				
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2				
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9				
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NN			NO				
Total général (I + II + III + IV)	NP	NC	NR	NS	NI	NU	NV				
Total général révisions (NP + NQ + NR)	NW			NT		NZ					
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *											
Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices *		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice						
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8						
Primes de remboursement des obligations				SP	SS						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

POUR COPIE
CERTIFIÉE CONFORME

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ATE CONCEPT - Société en liquidation		Néant ☒	
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
	1	2	3	4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies II du CGI)	4J	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		6Z	63	64	65
		6U	6V	6W	6X
		66	67	68	69
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III	7B	7Y	7Z	UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

POUR COPIE
CERTIFIÉE CONFORME

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N°2057-SD 2020

Désignation de l'entreprise : ATE CONCEPT - Société en liquidation		Néant ☐	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES	
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2
			A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	UM
	Prêts (1) (2)	UP	UR
	Autres immobilisations financières	UT	UV
	Clients douteux ou litigieux	VA	
	Autres créances clients	UX	
	Créance représentative de titres (Prévisions pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (indiquement conforme) UD	ZI	
	Personnel et comptes rattachés	UY	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	
	État et autres	VM	
	collectivités	VB	1 533
publiques	Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	
	Divers	VP	
	Groupe et associés (2)	VC	
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	
Charges constatées d'avance		VS	
TOTAUX		VT	1 533
REVOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD	
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF	
CADRE B		ÉTAT DES DETTES	
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2
			A plus d'1 an et 5 ans au plus 3
			A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y	
Autres emprunts obligataires (1)		7Z	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine VG	
		à plus d'1 an à l'origine VH	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	
Personnel et comptes rattachés		8C	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	2 358
État et autres		8E	
collectivités		Impôts sur les bénéfices VW	5 611
publiques		Taxe sur la valeur ajoutée VX	5 611
		Obligations cautionnées VQ	
		Autres impôts, taxes et assimilés VR	8 98
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	
Groupe et associés (2)		VI	1 033
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ	
Produits constatés d'avance		8L	
TOTAUX		VY	9 900
REVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	18 000
		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

POUR COPIE
CERTIFIÉE CONFORME

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des Impôts)

⑨

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A-SD 2020

Désignation de l'entreprise ATE CONCEPT - Société en liquidation		Déclaré au titre de l'IR		ET	Néant ☐	Exercice N, clos le : 31/03/2020	
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		WE		
	Autres charges et dépenses comptables (art. 39-4 du CGI)		WF		WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA		RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI		XX	75	
	Amendes et pénalités		WJ	75	XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *				XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-ROT-SD)				17		
	Quote-part des bénéfices réalisés par une société de personne ou un G.I.E.		WL		L7		
	Moins-values nettes à long terme				18		
				ZN			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *				WN			
				WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)				XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		SU		SW			
		SX		MB			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage				Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				Y3			
				TOTAL I	75		
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *						VS	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)						WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme				WV		
					WH		
					WP		
					WW		
					XB		
					16		
					WZ		
					XA		
					ZK		
					ZY		
Mesures d'abattement	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *				XD		
	Majoration d'amortissement *				XP		
	Entreprises nouvelles - Régimes d'investissement (art. 41 bis)		K9		L2		
	Société de personnes à responsabilité limitée (art. 228)		L6		K3		
	Entreprises d'investissement (art. 41 bis)		0V		1F		
	Société de personnes à responsabilité limitée (art. 41 bis)		FP		PC		
	Société de personnes à responsabilité limitée (art. 41 bis)				L5		
	Société de personnes à responsabilité limitée (art. 41 bis)				PA		
	Société de personnes à responsabilité limitée (art. 41 bis)				XC		
	Société de personnes à responsabilité limitée (art. 41 bis)				PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		X9		YH			
		YA		YB			
		YD		YC			
				ZI			
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage				Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI			
		déficit (II moins I)		XJ	19 303		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XN			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉPICIT reportable en avant (ligne XO)				XO	19 303		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-ROT-SD

POUR COPIE
FRTIFIÉE CONFORME

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

10

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N°2058-B-SD 2020

Désignation de l'entreprise: ATE CONCEPT - Société en liquidation		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XII et XI du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	19	303
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	19	303
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} b/s Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuille séparée)		Dotations de l'exercice	Repases sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} b/s Al. 2 du CGI*	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
Effort construction	9K	9L	
Contribution sociale de solidarité	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

POUR COPIE
FATIFIÉE CONFORME

Forniture obligatoire finale 55 A
du Code général des impôts

(11)

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2020

Désignation de l'entreprise : <u>ATE CONCEPT - Société en liquidation</u>										Néant ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	0D	4 428		- Autres réserves	ZD					
	Prélèvements sur les réserves	0E			Dividendes	ZE					
	TOTAL I	0F	4 428		Autres répartitions	ZF	4 428				
					Report à nouveau	ZG					
TOTAL II								ZH	4 428		
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (préciser le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7								YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier								YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus								YS		
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTÉRIEURES	- Sous-traitance								YU		
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont mention des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) JB 7 349								XQ	10 005	
	- Personnel extérieur à l'entreprise								YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	25 156	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES								ST	26 096	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	61 257	
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAB								YW		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS								YZ	2 547	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								YX	2 547	
TVA	- Montant de la TVA collectée								YY	20 854	
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	12 114	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *								0B		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								0S		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK	%	
	- Numéro de centre agréé * XP										
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 39 II de l'ann. III au CGI)								RG		
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies								RH		
RÉGIME DE GROUPE *	Société résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA										
	Groupe : résultat d'ensemble JD										
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH										
	N° SIRET de la société mère du groupe JJ										

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058 NOT pour le régime de groupe).

Signé par QUENTIN MANZETTI
Le 13/02/25

ID: lx_dA7A6wKZkWAL

Signed with
Universign**POUR COPIE
CERTIFIÉE CONFORME**